



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-27898>

Département(s) de publication : **35**

Annonce n° **24-27898**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : CHU Rennes

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 26350007600017

Ville : Rennes cedex 9

Code postal : 35033

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 35

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AdvancedSearch&AllCons&id=2493076&orgAcronyme=x7c>

Identifiant interne de la consultation : DPS2024-03

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Cellule juridique

Adresse mail du contact : Celljuridiquecontrats@chu-rennes.fr

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Une présentation de la société, explicitant les moyens humains et matériels justifiant l'aptitude du candidat à pouvoir répondre au marché public.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Le chiffre d'affaire global réalisé aux cours des trois derniers exercices et la part du chiffre d'affaire liée aux prestations objet du présent marché public au cours des 3 derniers exercices.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Les références au regard de prestations similaires ou de même nature (dans le secteur hospitalier et dans le domaine fonctionnel), réalisées ou en cours de réalisation au cours des 5 dernières années. Le candidat doit être un constructeur et installateur de groupes électrogènes.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 15/04/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Les critères d'attribution sont indiqués au règlement de la consultation.

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Fourniture et installation du groupe électrogène n°2 de la centrale électrique de Pontchaillou au CHU de Rennes

Code CPV principal - Descripteur principal : 45311200

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Il s'agit d'un marché public ordinaire. Le marché public est traité à prix global et forfaitaire fixé à l'acte d'engagement. L'ensemble des travaux devant être réalisés sont décrits au cahier des clauses techniques particulières (CCTP). Le marché public est d'une durée de validité allant de sa date de notification jusqu'à la fin de la période de garantie de parfait achèvement et ce, jusqu'à l'exécution des travaux qui y sont associés.

Lieu principal d'exécution du marché : CHU de Rennes-site de Pontchaillou

Valeur estimée (H.T.) : 1440000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : Une visite du site est obligatoire pour pouvoir soumissionner. Toute offre d'un candidat n'ayant pas fait la visite sera déclarée irrégulière. Contact : Laurent DOBBLAIRE 0299289445 laurent.dobblaire@chu-rennes.fr.

Autres informations complémentaires : L'opérateur économique produit : - La lettre de candidature modèle DC1, ou équivalent ; - La déclaration du candidat modèle DC2, ou forme libre, reprenant les mêmes éléments que ceux indiqués dans l'avis d'appel public à la concurrence. Le nombre maximum de personnes autorisé à participer à la visite sera de 4 par opérateur économique. Une attestation sera remise à l'issue de la visite, sachant que l'absence de participation entraînera automatiquement le rejet de l'offre. Le délai global de réalisation des travaux, tous corps d'état confondus, est fixé dans l'offre du Titulaire intégrant le délai de préparation des travaux. La date souhaitée de fin des travaux est fixée au 31 mars 2025. Une prestation éventuelle supplémentaire (PSE) est demandée. Elle est imposée. Elle concerne le traitement des fumées des 4 groupes électrogènes (le nouveau et les 3 anciens) par réduction catalytique sélective des NOx (cf. article XI.3 CCTP). Les PSE sont des prestations que le CHU de Rennes se réserve le droit de lever ou non à l'attribution du marché public. Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres définitives. Le CHU de Rennes négociera avec l'ensemble des soumissionnaires. Toutefois, le CHU de Rennes se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation. Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte CS44416 35044 Rennes Cedex Téléphone : 02 23 21 28 28. Télécopie : 02 99 63 56 84. Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr Les voies de recours ouvertes sont les suivantes : - Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat ; - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA ; - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant

être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme ; -
Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de
l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, dans les conditions prévues par l'arrêt du
Conseil d'Etat du 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/03/2024